

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006

**CHLOORSTABIL BE-REG-00257**

Version 1.0

Date d'impression 18.07.2024

Date de révision 21.04.2023

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : CHLOORSTABIL BE-REG-00257  
Nom de la substance : hypochlorite de sodium, solution  
No.-Index : 017-011-00-1  
No.-CAS : 7681-52-9  
No.-CE : 231-668-3  
Statut REACH : Chaque composant du produit est enregistré ou exempté des obligations d'enregistrement conformément à la réglementation REACH (CE) N°1907/2006

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Produit biocide  
Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Brenntag N.V.  
Nijverheidslaan 38  
BE 8540 Deerlijk  
Téléphone : +32 (0)56 77 6944  
Téléfax : +32 (0)56 77 5711  
Adresse e-mail : info@brenntag.be  
Personne responsable/émettrice : Master Data Administration

Société : Brenntag Nederland B.V.  
Donker Duyvisweg 44  
NL 3316 BM Dordrecht  
Téléphone : +31 (0)78 65 44 944  
Téléfax : +31 (0)78 65 44 919  
Adresse e-mail : info@brenntag.nl  
Personne responsable/émettrice : Master Data Administration

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

**CHLOORSTABIL BE-REG-00257**

Numéro d'appel d'urgence : Belgique: Centre Anti-Poison - Bruxelles TEL:  
+32(0)70/245.245

Pays-Bas: Centre National d'Information toxicologique -  
Bilthoven  
TEL: +31(0) 88 755 8000 (Destiné uniquement à informer les  
travailleurs sociaux professionnels en cas d'intoxication aiguë)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

<b>RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008</b>			
<b>Classe de danger</b>	<b>Catégorie de danger</b>	<b>Organes cibles</b>	<b>Mentions de danger</b>
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Catégorie 1	---	H290
Corrosion cutanée	Catégorie 1B	---	H314
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	---	H318
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique	Catégorie 1	---	H400
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	Catégorie 2	---	H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Effets néfastes les plus importants**

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



**CHLOORSTABIL BE-REG-00257**

Mention d'avertissement	:	Danger	
Mentions de danger	:	H290 H314 H410	Peut être corrosif pour les métaux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence			
Prévention	:	P273 P280	Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention	:	P301 + P330 + P331 P303 + P361 + P353 P305 + P351 + P338 + P310 P390	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

**Étiquetage supplémentaire:**

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

- hypochlorite de sodium, solution

**2.3. Autres dangers**

## CHLOORSTABIL BE-REG-00257

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Nature chimique : Solution aqueuse

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
<b>hypochlorite de sodium, solution</b>			
No.-Index : 017-011-00-1	>= 10 - < 20	Met. Corr.1	H290
No.-CAS : 7681-52-9		Skin Corr.1B	H314
No.-CE : 231-668-3		Eye Dam.1	H318
No. enr. : 01-2119488154-34-xxxx		STOT SE3	H335
REACH EU		Aquatic Acute1	H400
		Aquatic Chronic1	H410
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	EUH031
<b>hydroxyde de sodium</b>			
No.-Index : 011-002-00-6	>= 0,5 - < 1	Met. Corr.1	H290
No.-CAS : 1310-73-2		Skin Corr.1A	H314
No.-CE : 215-185-5		Eye Dam.1	H318
No. enr. : 01-2119457892-27-xxxx		Limite de concentration spécifique	
REACH EU		Skin Irrit. 2; H315	
		0,5 - < 2 %	
	Eye Irrit. 2; H319		
	0,5 - < 2 %		
	Skin Corr. 1A; H314		
	>= 5 %		
	Skin Corr. 1B; H314		
	2 - < 5 %		

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## CHLOORSTABIL BE-REG-00257

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation	: En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue et prolongée, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Pas d'information disponible.
------------	---------------------------------

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Le produit lui-même ne brûle pas.
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**CHLOORSTABIL BE-REG-00257**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.
Produits de combustion dangereux	:	Chlore, Chlorure d'hydrogène gazeux, Oxydes de chlore

**5.3. Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
Conseils supplémentaires	:	Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un équipement de protection respiratoire. Tenir à distance les personnes non protégées. Veiller à une ventilation adéquate. Le produit déversé rend la route glissante Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.
---------------------------	---	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.
---------------------------------------------------	---	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	:	Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Ne pas fermer hermétiquement le récipient.
Information supplémentaire	:	Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.  
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.  
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## CHLOORSTABIL BE-REG-00257

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.
- Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux alcalis. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Entreposer dans un récipient pourvu d'un évent. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Polyéthylène. Chlorure de polyvinyle; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Fer; Cuivre; Aluminium; Acier inoxydable
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière. Entreposer dans un endroit frais.
- Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas entreposer avec des acides ou des sels d'ammonium.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.  
Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

## CHLOORSTABIL BE-REG-00257

**Composant:** hypochlorite de sodium, solution **No.-CAS 7681-52-9**

### Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Effets systémiques aigus, Aiguë – effets locaux, Inhalation	: 3,1 mg/m <sup>3</sup>
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Long terme - effets locaux, Inhalation	: 1,55 mg/m <sup>3</sup>
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Contact avec la peau	: 0,5 %
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Long terme - effets locaux, Inhalation	: 1,55 mg/m <sup>3</sup>
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Effets systémiques aigus, Inhalation	: 3,1 mg/m <sup>3</sup>
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion	: 0,26 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	: 0,21 µg/l
Eau de mer	: 0,042 µg/l
STP	: 4,69 mg/l
Libérations intermittentes	: 0,26 µg/l
Sol Exposition non présumée.	:
Sédiment marin Exposition non présumée.	:
Sédiment d'eau douce Exposition non présumée.	:
Empoisonnement secondaire	: 11,1 mg/kg aliment

**Composant:** hydroxyde de sodium **No.-CAS 1310-73-2**

### Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

**CHLOORSTABIL BE-REG-00257**

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 1,0 mg/m<sup>3</sup>

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 1,0 mg/m<sup>3</sup>

**Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

Belgium. OEL, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

2 mg/m<sup>3</sup>

**Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

Belgium. OEL, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

2 mg/m<sup>3</sup>

**Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

Belgium. OEL, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

2 mg/m<sup>3</sup>

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**Équipement de protection individuelle***Protection respiratoire*

Conseils : En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié.  
Protection respiratoire conforme à EN 141.  
Type de Filtre recommandé:  
Filtre combiné:B-P2  
Filtre combiné:B-P3  
En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

*Protection des mains*

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.  
La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation  
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

## CHLOORSTABIL BE-REG-00257

temps de contact).

Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc butyle.  
Délai de rupture : 8 h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle  
Délai de rupture : 8 h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène  
Délai de rupture : 8 h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

### *Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de protection

### *Protection de la peau et du corps*

Conseils : des vêtements de protection résistant aux alcalis

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : Donnée non disponible

Etat physique : liquide

Couleur : jaune

Odeur : irritant

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation : < -16 °C

Point/intervalle d'ébullition : Décomposition au point d'ébullition.

Inflammabilité : Donnée non disponible

**CHLOORSTABIL BE-REG-00257**

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA) : Donnée non disponible

pH : > 12,5  
Concentration: 100 %

Viscosité  
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Temps d'écoulement : Donnée non disponible

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Taux de dissolution : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -3,42 (20 °C)

Stabilité de la dispersion : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 17 hPa (20 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,22 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

## CHLOORSTABIL BE-REG-00257

Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Conseils : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

### 10.2. Stabilité chimique

Conseils : Se décompose par chauffage.  
Se décompose à l'exposition à la lumière.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut dégager du chlore en cas de mélange avec des solutions acides.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur. Éviter UV radiation.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides. Composés d'ammonium. Anhydride acétique, Matières organiques, Peroxyde d'hydrogène, Sels en métal. Cuivre, Nickel, Fer

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Chlorure d'hydrogène gazeux, Chlore, Oxydes de chlore

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Données pour le produit

#### Toxicité aiguë

##### Oral(e)

Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

##### Inhalation

Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

##### Dermale

**CHLOORSTABIL BE-REG-00257**

Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

**Irritation****Peau**

Résultat : Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

**Yeux**

Résultat : Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

**Sensibilisation**

Résultat : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

**Effets CMR****Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Mutagénicité : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Tératogénicité : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Toxicité pour la reproduction : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

**Toxicité pour un organe cible spécifique****Exposition unique**

Remarques : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

**Exposition répétée**

Remarques : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

**Autres propriétés toxiques****Toxicité à dose répétée**

Donnée non disponible

**Danger par aspiration**

Non applicable,

**Composant:** hypochlorite de sodium, solution

**No.-CAS** 7681-52-9

**Toxicité aiguë****Oral(e)**

**CHLOORSTABIL BE-REG-00257**

DL50 : > 1100 mg/kg (Rat; Substance d'essai: Chlore) (OCDE ligne directrice 401)

**Inhalation**

CL50 : > 10,5 mg/l (Rat; 1 h; Substance d'essai: Chlore) (OCDE ligne directrice 403)

**Dermale**

DL50 : > 20000 mg/kg (Lapin; Substance d'essai: Chlore) (OCDE ligne directrice 402)

**Irritation****Peau**

Résultat : effets corrosifs (Humain)

**Yeux**

Résultat : Provoque de graves lésions des yeux. (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)

**Sensibilisation**

Résultat : non sensibilisant(e) (Test de Buehler; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)

**Effets CMR****Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.  
Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes  
Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes  
Tératogénicité : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.  
Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

**Génotoxicité in vitro**

Résultat : négatif (Test de Ames; Salmonella typhimurium) (OCDE ligne directrice 471)  
Ambigu (Test d'aberration chromosomique in vitro; Fibroblastes de hamster chinois) (OCDE ligne directrice 473)

**CHLOORSTABIL BE-REG-00257****Génotoxicité in vivo**

Résultat : négatif (Test d'aberration chromosomique in vivo; Souris) (OCDE ligne directrice 474)  
négatif (Test d'aberration chromosomique in vivo; Souris) (OCDE ligne directrice 475)  
Ambigu (Effets sur la morphologie des spermatozoïdes et la méiotique des micronoyaux; Souris)

**Tératogénéicité**

NOAEL : 5,7 mg/kg  
Teratog. (Rat)Substance d'essai  
Chlore

**Toxicité pour la reproduction**

NOAEL : 5 mg/kg  
Mère (Rat)(Oral(e))Effets sur la fertilitéSubstance d'essai  
Chlore

**Toxicité pour un organe cible spécifique****Exposition unique**

Inhalation : Organes cibles: Système respiratoirePeut irriter les voies respiratoires.Expérience de l'exposition humaine

**Exposition répétée**

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

**Autres propriétés toxiques****Toxicité à dose répétée**

NOAEL : 50 mg/kg  
(Rat)(Oral(e); 90 Jrs) (OCDE ligne directrice 408)

**Danger par aspiration**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

**Information supplémentaire**

**CHLOORSTABIL BE-REG-00257**

Autres informations toxicologiques : En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

**Composant:** **hydroxyde de sodium** **No.-CAS 1310-73-2**

**Toxicité aiguë****Oral(e)**

Pas de données valides disponibles.

**Inhalation**

Pas de données valides disponibles.

**Dermale**

Pas de données valides disponibles.

**Irritation****Peau**

Résultat : Très corrosif (Lapin) (Aucune directive n'a été appliquée)

**Yeux**

Résultat : effets corrosifs (Lapin; Substance d'essai: solution 10%) (OCDE ligne directrice 405)Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE

**Sensibilisation**

Résultat : non sensibilisant(e) (Humain) (Aucune directive n'a été appliquée)Le test du patch sur des volontaires humains n'a pas révélé de propriétés sensibilisantes.

**Effets CMR****Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Pas de références expérimentales disponibles pour la cancérogénicité.  
Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes  
Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes  
Tératogénicité : Donnée non disponible  
Toxicité pour la reproduction : Ne doit pas altérer la fertilité.

## CHLOORSTABIL BE-REG-00257

### Toxicité pour un organe cible spécifique

#### Exposition unique

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

#### Exposition répétée

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Autres propriétés toxiques

#### Danger par aspiration

Non applicable,

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Données pour le produit

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

<b>Composant:</b>	<b>hypochlorite de sodium, solution</b>	<b>No.-CAS 7681-52-9</b>
-------------------	-----------------------------------------	--------------------------

#### Toxicité aiguë

##### Poisson

CL50	:	0,06 mg/l (Salmo gairdneri; 96 h)
NOEC	:	0,04 mg/l (Menidia peninsulæ (capucette nord-américaine); 96 h)

#### Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50	:	0,141 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie ); 48 h)
------	---	----------------------------------------------------

**CHLOORSTABIL BE-REG-00257**
**algue**

NOEC : 0,0021 mg/l (Algues; 7 Jrs) Eau douce

**Bactérie**

CE50 : > 3 mg/l (boue activée; 3 h)

**Toxicité chronique**
**Poisson**

NOEC : 0,04 mg/l (Menidia peninsulae (capucette nord-américaine); 28 jr)

**Invertébrés aquatiques**

NOEC 0,007 mg/l (Crassostrea virginica; 15 jr) Eau de mer

**Facteur M**

Facteurs M (Toxicité : 10  
aquatique aiguë)  
M-Facteur (Aquat. : 1  
Chron. Tox.)

**Composant:** hydroxyde de sodium No.-CAS 1310-73-2

**Toxicité aiguë**
**Poisson**

CL50 : 125 mg/l (Gambusia affinis; 96 h) (Aucune directive n'a été appliquée)

CL50 145 mg/l (Poecilia reticulata; 24 h) (Aucune directive n'a été appliquée)

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**

CE50 : 40,4 mg/l (Ceriodaphnia (puce d'eau); 48 h) (Aucune directive n'a été appliquée)

**algue**

## CHLOORSTABIL BE-REG-00257

: Donnée non disponible

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Composant:</b>	<b>hypochlorite de sodium, solution</b>	<b>No.-CAS 7681-52-9</b>
-------------------	-----------------------------------------	--------------------------

#### Persistance et dégradabilité

##### Persistance

Résultat : Le produit peut être dégradé par des procédés abiotiques, par exemple procédés chimiques ou photolytiques.  
Désagrégation par hydrolyse.  
Demi-vie dans l'eau douce < 1 jour

##### Biodégradabilité

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

<b>Composant:</b>	<b>hydroxyde de sodium</b>	<b>No.-CAS 1310-73-2</b>
-------------------	----------------------------	--------------------------

#### Persistance et dégradabilité

##### Persistance

Résultat : Donnée non disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Composant:</b>	<b>hypochlorite de sodium, solution</b>	<b>No.-CAS 7681-52-9</b>
-------------------	-----------------------------------------	--------------------------

#### Bioaccumulation

Résultat : log Kow -3,42 (20 °C)  
: Ne montre pas de bioaccumulation.

<b>Composant:</b>	<b>hydroxyde de sodium</b>	<b>No.-CAS 1310-73-2</b>
-------------------	----------------------------	--------------------------

#### Bioaccumulation

Résultat : Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Composant:</b>	<b>hypochlorite de sodium, solution</b>	<b>No.-CAS 7681-52-9</b>
-------------------	-----------------------------------------	--------------------------

#### Mobilité

Eau : Le produit est mobile dans l'environnement de l'eau.

## CHLOORSTABIL BE-REG-00257

Sol : Extrêmement mobile dans les sols  
 Air : non volatile (Constante de Henry)

<b>Composant:</b>	<b>hydroxyde de sodium</b>	<b>No.-CAS 1310-73-2</b>
-------------------	----------------------------	--------------------------

### Mobilité

Eau : Bon soluble dans l'eau.  
 Air : non volatile  
 Sol : Faible potentiel d'adsorption (basé sur les propriétés de la substance).

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Données pour le produit

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

<b>Composant:</b>	<b>hypochlorite de sodium, solution</b>	<b>No.-CAS 7681-52-9</b>
-------------------	-----------------------------------------	--------------------------

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Données pour le produit

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7. Autres effets néfastes

<b>Composant:</b>	<b>hypochlorite de sodium, solution</b>	<b>No.-CAS 7681-52-9</b>
-------------------	-----------------------------------------	--------------------------

#### Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## CHLOORSTABIL BE-REG-00257

Produit	:	L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.
Emballages contaminés	:	Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
Numéro européen d'élimination des déchets	:	Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1791

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** : HYPOCHLORITE EN SOLUTION  
**RID** : HYPOCHLORITE EN SOLUTION  
**IMDG** : HYPOCHLORITE SOLUTION

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 8  
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 8; C9; 80; (E)  
RID-Classe : 8  
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 8; C9; 80  
IMDG-Classe : 8  
(Étiquettes; No EMS) 8; F-A, S-B

#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR : II  
RID : II  
IMDG : II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : oui  
Dangereux pour l'environnement selon RID : oui  
Polluant marin selon le code IMDG : oui

## CHLOORSTABIL BE-REG-00257

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Données pour le produit

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : Point n°: , 3; Listé

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : Exigences palier inférieur: 100 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; E1: Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aigue 1 ou chronique 1  
Exigences du palier supérieur: 200 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; E1: Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aigue 1 ou chronique 1  
Exigences palier inférieur: 200 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; E2 : Dangereux pour l'environnement aquatique en catégorie Chronique 2  
Exigences du palier supérieur: 500 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; E2 : Dangereux pour l'environnement aquatique en catégorie Chronique 2

<b>Composant:</b>	<b>hypochlorite de sodium, solution</b>	<b>No.-CAS 7681-52-9</b>
-------------------	-----------------------------------------	--------------------------

UE. Règlement UE n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation : Point n°: , 3; Listé

## CHLOORSTABIL BE-REG-00257

de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Point n°: , 75; Listé

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : Exigences palier inférieur: 100 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; E1: Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aigue 1 ou chronique 1  
Exigences du palier supérieur: 200 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; E1: Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aigue 1 ou chronique 1

### État actuel de notification hypochlorite de sodium, solution:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
EINECS	OUI	231-668-3
DSL	OUI	
KECI (KR)	OUI	KE-31506
ENCS (JP)	OUI	(1)-237
ISHL (JP)	OUI	(1)-237
NZIOC	OUI	HSR003698
IECSC	OUI	
INSQ	OUI	
ONT INV	OUI	
TCSI	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TSCA	OUI	
PHARM (JP)	OUI	
VN INV	OUI	
TH INV	OUI	55-1-05972
TH INV	OUI	2828.90
AU AIICL	OUI	

**Composant:** hydroxyde de sodium **No.-CAS 1310-73-2**

### État actuel de notification hydroxyde de sodium:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
EINECS	OUI	215-185-5
DSL	OUI	
KECI (KR)	OUI	97-1-136
KECI (KR)	OUI	KE-31487
ENCS (JP)	OUI	(1)-410
ISHL (JP)	OUI	(1)-410
NZIOC	OUI	HSR001547
INSQ	OUI	
IECSC	OUI	
ONT INV	OUI	
TCSI	OUI	
PICCS (PH)	OUI	

## CHLOORSTABIL BE-REG-00257

TSCA	OUI	
VN INVL	OUI	
TH INV	OUI	2815.11
TH INV	OUI	2815.12
TH INV	OUI	55-1-01354
PHARM (JP)	OUI	
AU AIICL	OUI	

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des Évaluations de la Sécurité Chimique ont été faites pour ces substances.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte intégral des notes visées à l'article 3.

### Abréviations et acronymes

<b>AU AIICL</b>	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
<b>FBC</b>	facteur de bioconcentration
<b>DBO</b>	demande biochimique en oxygène
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service
<b>CLP</b>	classification, étiquetage et emballage
<b>CMR</b>	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
<b>DCO</b>	demande chimique en oxygène
<b>DNEL</b>	dose dérivée sans effet
<b>DSL</b>	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
<b>EINECS</b>	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
<b>ELINCS</b>	liste européenne des substances chimiques notifiées
<b>ENCS (JP)</b>	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
<b>SGH</b>	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

## CHLOORSTABIL BE-REG-00257

<b>IECSC</b>	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
<b>INSQ</b>	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
<b>ISHL (JP)</b>	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
<b>KECI (KR)</b>	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
<b>CL50</b>	concentration létale médiane
<b>LOAEC</b>	concentration minimale avec effet nocif observé
<b>LOAEL</b>	dose minimale avec effet nocif observé
<b>LOEL</b>	dose minimale avec effet observé
<b>NDSL</b>	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
<b>NLP</b>	ne figure plus sur la liste des polymères
<b>NOAEC</b>	concentration sans effet nocif observé
<b>NOAEL</b>	dose sans effet nocif observé
<b>NOEC</b>	concentration sans effet observé
<b>NOEL</b>	dose sans effet observé
<b>NZIOC</b>	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>LEP</b>	limite d'exposition professionnelle
<b>ONT INV</b>	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
<b>PBT</b>	persistant, bioaccumulable et toxique
<b>PHARM (JP)</b>	Japon. Liste des pharmacopées
<b>PICCS (PH)</b>	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
<b>PNEC</b>	concentration prédite sans effet
<b>N° REACH Autor.</b>	REACH - Numéro d'autorisation
<b>N° REACH ConsDemAutor.</b>	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
<b>N° UK REACH Autor.</b>	UK REACH - Numéro d'autorisation
<b>N° UK REACH ConsDemAutor.</b>	UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
<b>UK REACH-Reg.No</b>	UK REACH Registration Number
<b>STOT</b>	toxicité spécifique pour certains organes cibles
<b>SVHC</b>	substance extrêmement préoccupante
<b>TCSI</b>	Taïwan. Inventaire des produits chimiques existants
<b>TH INV</b>	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA
<b>TSCA</b>	USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques

### Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

**CHLOORSTABIL BE-REG-00257**

- Méthodes usitées pour la classification : La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
- Informations de formation : Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
- Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
- Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
- Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

N°	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Fabrication de substance	3	8	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 9	1	NA	ES447
2	Utilisation de produit intermédiaire	3	8, 9	19	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 9	6a	NA	ES9182
3	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges	3	10	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 14, 15	2	NA	ES9179
4	Utilisation industrielle	3	4, 5, 6a, 6b, 8, 9, 10, 11	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 13, 14	6a, 6b, 6d	NA	ES523
5	Utilisation dans les produits de nettoyage	3	4	35	5, 7, 8a, 9, 10, 13	6b	NA	ES9191
6	Utilisation dans les produits de nettoyage	22	NA	35	5, 9, 10, 11, 13, 15	8a, 8b, 8d, 8e	NA	ES538
7	Utilisation dans le traitement des eaux usées	3	23	20, 37	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9	6b	NA	ES9187
8	Utilisation dans l'industrie textile	3	5	34	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 13	6b	NA	ES9185
9	Utilisation dans l'industrie du papier	3	NA	26	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9	6b	NA	ES9189
10	Utilisation privée	21	NA	19, 34, 35, 37	NA	8a, 8b, 8d, 8e	NA	ES653

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 1: Fabrication de substance**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1**

La substance est l'unique structure, Non hydrophobe, Faible potentiel de bioaccumulation

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	999,999 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements,	Air	Les rejets de substance vers l'air peuvent être exclus
	Eau	Le risque principal pour l'environnement est induit par l'exposition de l'eau douce, Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire,

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		Pas de déversement de la substance dans les eaux d'égout
	Sol	Les rejets de substance dans le sol peuvent être exclus
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
	Température du Processus	90 °C
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	8 h
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Poids du corps	70 kg
	Volume respiré suivant les conditions d'utilisation	10 m3/jour
	Activité légère	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
	On considère que les activités se font à température ambiante.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).	
	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer qu'il n'y a pas de formation d'aérosols inhalables Inspections régulières et maintenance des équipements et machines. S'assurer que la tâche n'est pas effectuée au dessus de la tête. S'assurer du confinement de la source d'émission	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
En cas d'odeurs, de l'alarme de gaz ou d'une ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée  
En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

**Travailleurs**

EU RAR

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
Pertinent pour tous les PROC	---	Travailleur - inhalation - long terme - local et systémique.	0,705mg/m <sup>3</sup>	0,4548
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4	Exposition générale	Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique	0,540mg/m <sup>3</sup>	0,1742
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4	Activités de laboratoire	Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique	0,252mg/m <sup>3</sup>	0,081
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4	Maintenance de l'équipement	Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique	0,480mg/m <sup>3</sup>	0,155
PROC8a, PROC8b, PROC9	---	Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique	0,498mg/m <sup>3</sup>	0,161

Evaluation qualitative cutané. Le contact est seulement accidentel L'estimation de l'exposition représente le 90ème centile de la distribution de l'exposition

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires. Les valeurs de l'exposition sont basées sur le rapport d'évaluation des risques de l'UE sur le Chlore (2007)

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.  
S'assurer que des alarmes au gaz sont installées  
Changer de gants si la durée de l'activité excède le temps de pénétration

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation de produit intermédiaire**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Catégorie de produit chimique	PC19: Intermédiaire
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a**

La substance est l'unique structure, Non hydrophobe, Faible potentiel de bioaccumulation

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	999,999 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Air	Les rejets de substance vers l'air peuvent être exclus
	Eau	Le risque principal pour l'environnement est induit
Conditions et mesures techniques		

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol  
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

	par l'exposition de l'eau douce, Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire, Pas de déversement de la substance dans les eaux d'égout
Sol	Les rejets de substance dans le sol peuvent être exclus

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
	Température du Processus	90 °C
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	8 h
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Poids du corps	70 kg
	Volume respiré suivant les conditions d'utilisation	10 m3/jour
	Activité légère	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
	On considère que les activités se font à température ambiante., L'utilisation à l'extérieur est couverte par le pire des cas d'utilisation à l'intérieur	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).	
	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	
Mesures organisationnelles pour	S'assurer qu'il n'y a pas de formation d'aérosols inhalables	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Inspections régulières et maintenance des équipements et machines.  
S'assurer que la tâche n'est pas effectuée au dessus de la tête.  
S'assurer du confinement de la source d'émission

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
En cas d'odeurs, de l'alarme de gaz ou d'une ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée  
En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

**Travailleurs**

Outil avancé de REACH (modèle ART)

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,02mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC2, PROC3	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,10mg/m <sup>3</sup>	0,71
PROC4	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,20mg/m <sup>3</sup>	0,77
PROC8a, PROC8b	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,25mg/m <sup>3</sup>	0,81
PROC9	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,91mg/m <sup>3</sup>	0,59

L'exposition court-terme est couverte par l'évaluation de l'exposition long-terme. Evaluation qualitative cutané. Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.  
S'assurer que des alarmes au gaz sont installées  
Changer de gants si la durée de l'activité excède le temps de pénétration

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 3: Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2**

La substance est l'unique structure, Non hydrophobe, Faible potentiel de bioaccumulation

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	999,999 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Les rejets de substance vers l'air peuvent être exclus
	Eau	Le risque principal pour l'environnement est induit par l'exposition de l'eau douce, Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire, Pas de déversement de la substance dans les eaux d'égout
	Sol	Les rejets de substance dans le sol peuvent être exclus
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
	Température du Processus	90 °C
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	8 h
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Poids du corps	70 kg
	Volume respiré suivant les conditions d'utilisation	10 m3/jour
	Activité légère	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
	On considère que les activités se font à température ambiante.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

provenant de la source sur l'ouvrier	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. S'assurer que l'on se procure les échantillons sous confinement ou avec une ventilation par extraction.
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer qu'il n'y a pas de formation d'aérosols inhalables Inspections régulières et maintenance des équipements et machines. S'assurer que la tâche n'est pas effectuée au dessus de la tête. S'assurer du confinement de la source d'émission
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. En cas d'odeurs, de l'alarme de gaz ou d'une ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

**Travailleurs**

EU RAR

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15	---	Travailleur - inhalation - long terme - local et systémique.	0,705mg/m <sup>3</sup>	0,4548
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5	Exposition générale	Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique	0,540mg/m <sup>3</sup>	0,1742
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5	Activités de laboratoire	Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique	0,252mg/m <sup>3</sup>	0,081
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5	Maintenance de l'équipement	Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique	0,480mg/m <sup>3</sup>	0,155
PROC8a, PROC8b, PROC9	---	Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique	0,498mg/m <sup>3</sup>	0,161
PROC14	---	Travailleur - Inhalation -	0,23mg/m <sup>3</sup>	0,15

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

long terme

Evaluation qualitative cutané. Le contact est seulement accidentel L'estimation de l'exposition représente le 90ème centile de la distribution de l'exposition

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires. Les valeurs de l'exposition sont basées sur le rapport d'évaluation des risques de l'UE sur le Chlore (2007)

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.  
S'assurer que des alarmes au gaz sont installées  
Changer de gants si la durée de l'activité excède le temps de pénétration

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation industrielle**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU4: Fabrication de produits alimentaires SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6a: Fabrication de bois et produits à base de bois SU6b: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages) SU11: Fabrication de produits en caoutchouc
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a, ERC6b, ERC6d**

La substance est l'unique structure, Non hydrophobe, Faible potentiel de bioaccumulation

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 15%
-----------------------------	---------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	999999 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Les rejets de substance vers l'air peuvent être exclus
	Eau	Le risque principal pour l'environnement est induit par l'exposition de l'eau douce, Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire, Pas de déversement de la substance dans les eaux d'égout
	Sol	Les rejets de substance dans le sol peuvent être exclus
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 15%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
	Température du Processus	90 °C
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	8 h

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
	On considère que les activités se font à température ambiante.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).	
	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer qu'il n'y a pas de formation d'aérosols inhalables	
	Inspections régulières et maintenance des équipements et machines. S'assurer que la tâche n'est pas effectuée au dessus de la tête. S'assurer du confinement de la source d'émission	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.	
	En cas d'odeurs, de l'alarme de gaz ou d'une ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.	

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

**2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a, PROC8b, PROC9**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 5%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
	Température du Processus	90 °C
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	8 h
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains 820 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).	
	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer qu'il n'y a pas de formation d'aérosols inhalables	
	Inspections régulières et maintenance des équipements et machines. S'assurer que la tâche n'est pas effectuée au dessus de la tête.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

S'assurer du confinement de la source d'émission

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

En cas d'odeurs, de l'alarme de gaz ou d'une ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée  
 En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 porter des gants de protection chimique. (Efficacité: 90 %)

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

**Travailleurs**

EU RAR

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
Pertinent pour tous les PROC	---	Travailleur - inhalation - long terme - local et systémique.	0,705mg/m <sup>3</sup>	0,4548

Evaluation qualitative cutané. Le contact est seulement accidentel L'estimation de l'exposition représente le 90ème centile de la distribution de l'exposition

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires. Les valeurs de l'exposition sont basées sur le rapport d'évaluation des risques de l'UE sur le Chlore (2007)

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.  
 S'assurer que des alarmes au gaz sont installées  
 Changer de gants si la durée de l'activité excède le temps de pénétration

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation dans les produits de nettoyage**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU4: Fabrication de produits alimentaires
Catégorie de produit chimique	PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de processus	PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6b**

La substance est l'unique structure, Non hydrophobe, Faible potentiel de bioaccumulation

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	999,999 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements	Air	Les rejets de substance vers l'air peuvent être exclus
	Eau	Le risque principal pour l'environnement est induit par l'exposition de l'eau douce, Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire, Pas de déversement de la substance dans les eaux d'égout
	Sol	Les rejets de substance dans le sol peuvent être

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

à partir du site

exclus

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5, PROC7, PROC8a, PROC9, PROC10, PROC13**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
	Température du Processus	90 °C
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	8 h
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Poids du corps	70 kg
	Volume respiré suivant les conditions d'utilisation	10 m3/jour
	Activité légère	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
	On considère que les activités se font à température ambiante., L'utilisation à l'extérieur est couverte par le pire des cas d'utilisation à l'intérieur	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).	
	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer qu'il n'y a pas de formation d'aérosols inhalables Inspections régulières et maintenance des équipements et machines. S'assurer que la tâche n'est pas effectuée au dessus de la tête. S'assurer du confinement de la source d'émission	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. En cas d'odeurs, de l'alarme de gaz ou d'une ventilation insuffisante, porter une	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

santé

protection respiratoire adaptée  
En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

**Travailleurs**

Outil avancé de REACH (modèle ART)

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC5, PROC8a	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,25mg/m <sup>3</sup>	0,81
PROC7	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,20mg/m <sup>3</sup>	0,77
PROC9	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,91mg/m <sup>3</sup>	0,59
PROC10	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,00mg/m <sup>3</sup>	0,65
PROC13	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,70mg/m <sup>3</sup>	0,45

L'exposition court-terme est couverte par l'évaluation de l'exposition long-terme. Evaluation qualitative cutané. Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

S'assurer que des alarmes au gaz sont installées

Changer de gants si la durée de l'activité excède le temps de pénétration

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 6: Utilisation dans les produits de nettoyage**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de produit chimique	PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de processus	PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8d, ERC8e**

La substance est l'unique structure, Non hydrophobe, Faible potentiel de bioaccumulation

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 10%
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	999999 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements,	Air	Les rejets de substance vers l'air peuvent être exclus
	Eau	Le risque principal pour l'environnement est induit par l'exposition de l'eau douce, Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.,

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

d'émissions atmosphériques et libération dans le sol  
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

	Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire
Sol	Les rejets de substance dans le sol peuvent être exclus

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 10%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
	Température du Processus	90 °C
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	8 h
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure/extérieure. On considère que les activités se font à température ambiante.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer qu'il n'y a pas de formation d'aérosols inhalables Inspections régulières et maintenance des équipements et machines. S'assurer que la tâche n'est pas effectuée au dessus de la tête. un contact direct avec les produits chimiques/le produit/la préparation est à éviter grâce à des mesures organisationnelles.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. En cas d'odeurs, de l'alarme de gaz ou d'une ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

Appliquer les mesures de protection individuelle seulement en cas d'exposition probable.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC11**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 0.05%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
	Température du Processus	90 °C
Quantité utilisée		0,005 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	120 min
	Fréquence d'utilisation	4 Fois par jour
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure/extérieure. On considère que les activités se font à température ambiante.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Inspections régulières et maintenance des équipements et machines. S'assurer que la tâche n'est pas effectuée au dessus de la tête. un contact direct avec les produits chimiques/le produit/la préparation est à éviter grâce à des mesures organisationnelles.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. En cas d'odeurs, de l'alarme de gaz ou d'une ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée	

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

**Travailleurs**

EASE v2.0

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC11	---	Travailleur - inhalation -	0,0017mg/m <sup>3</sup>	0,0011

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

long terme - systémique

Evaluation qualitative cutané. Le contact est seulement accidentel L'exposition est considérée comme négligeable

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

S'assurer que des alarmes au gaz sont installées

Changer de gants si la durée de l'activité excède le temps de pénétration

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 7: Utilisation dans le traitement des eaux usées**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU23: Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées
Catégorie de produit chimique	PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, préci-pitants, agents de neutralisation PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6b**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	999,999 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Air	Les rejets de substance vers l'air peuvent être exclus
	Eau	Le risque principal pour l'environnement est induit
Conditions et mesures techniques		

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol  
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

	par l'exposition de l'eau douce, Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire, Pas de déversement de la substance dans les eaux d'égout
Sol	Les rejets de substance dans le sol peuvent être exclus

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
	Température du Processus	90 °C
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	8 h
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Poids du corps	70 kg
	Volume respiré suivant les conditions d'utilisation	10 m3/jour
	Activité légère	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
	On considère que les activités se font à température ambiante., L'utilisation à l'extérieur est couverte par le pire des cas d'utilisation à l'intérieur	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).	
	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	
Mesures organisationnelles pour	S'assurer qu'il n'y a pas de formation d'aérosols inhalables	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

prévenir/limiter les dégagements,  
les dispersions, et les expositions

Inspections régulières et maintenance des équipements et machines.  
S'assurer que la tâche n'est pas effectuée au dessus de la tête.  
S'assurer du confinement de la source d'émission

Conditions et mesures en relation  
avec l'évaluation de la protection  
personnelle, de l'hygiène et de la  
santé

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de  
protection des yeux/ du visage.  
En cas d'odeurs, de l'alarme de gaz ou d'une ventilation insuffisante, porter une  
protection respiratoire adaptée  
En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire  
autonome.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

**Travailleurs**

Outil avancé de REACH (modèle ART)

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,02mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC2, PROC3	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,10mg/m <sup>3</sup>	0,71
PROC4	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,20mg/m <sup>3</sup>	0,77
PROC5, PROC8a, PROC8b	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,25mg/m <sup>3</sup>	0,81
PROC9	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,91mg/m <sup>3</sup>	0,59

L'exposition court-terme est couverte par l'évaluation de l'exposition long-terme. Evaluation qualitative cutané.  
Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.  
S'assurer que des alarmes au gaz sont installées  
Changer de gants si la durée de l'activité excède le temps de pénétration  
Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 8: Utilisation dans l'industrie textile**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure
Catégorie de produit chimique	PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6b**

La substance est l'unique structure, Non hydrophobe, Faible potentiel de bioaccumulation

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	999,999 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source)	Air	Les rejets de substance vers l'air peuvent être exclus

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

pour empêcher des rejets  
Conditions et mesures techniques  
du site pour la réduction et la  
limitation des écoulements,  
d'émissions atmosphériques et  
libération dans le sol  
Mesures organisationnelles pour  
prévenir/limiter les dégagements  
à partir du site

Eau	Le risque principal pour l'environnement est induit par l'exposition de l'eau douce, Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire, Pas de déversement de la substance dans les eaux d'égout
Sol	Les rejets de substance dans le sol peuvent être exclus

Conditions et mesures liées à  
l'usine de traitement des eaux  
usées

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d

Conditions et mesures en relation  
avec le traitement externe des  
déchets en vue de leur  
élimination

Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
	Température du Processus	90 °C
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	8 h
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Poids du corps	70 kg
	Volume respiré suivant les conditions d'utilisation	10 m3/jour
	Activité légère	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
	On considère que les activités se font à température ambiante., L'utilisation à l'extérieur est couverte par le pire des cas d'utilisation à l'intérieur	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).	
	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

S'assurer qu'il n'y a pas de formation d'aérosols inhalables  
Inspections régulières et maintenance des équipements et machines.  
S'assurer que la tâche n'est pas effectuée au dessus de la tête.  
S'assurer du confinement de la source d'émission

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
En cas d'odeurs, de l'alarme de gaz ou d'une ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée  
En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

**Travailleurs**

Outil avancé de REACH (modèle ART)

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,02mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC2, PROC3	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,10mg/m <sup>3</sup>	0,71
PROC4	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,20mg/m <sup>3</sup>	0,77
PROC5, PROC8a, PROC8b	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,25mg/m <sup>3</sup>	0,81
PROC9	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,91mg/m <sup>3</sup>	0,59
PROC13	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,70mg/m <sup>3</sup>	0,45

L'exposition court-terme est couverte par l'évaluation de l'exposition long-terme. Evaluation qualitative cutané.  
Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.  
S'assurer que des alarmes au gaz sont installées  
Changer de gants si la durée de l'activité excède le temps de pénétration

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 9: Utilisation dans l'industrie du papier**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégorie de produit chimique	PC26: Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6b**

La substance est l'unique structure, Non hydrophobe, Faible potentiel de bioaccumulation

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	999,999 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques	Air	Les rejets de substance vers l'air peuvent être exclus
	Eau	Le risque principal pour l'environnement est induit par l'exposition de l'eau douce, Ne pas rejeter les

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol  
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

	eaux usées directement dans l'environnement., Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire, Pas de déversement de la substance dans les eaux d'égout
Sol	Les rejets de substance dans le sol peuvent être exclus

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
	Température du Processus	90 °C
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	8 h
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Poids du corps	70 kg
	Volume respiré suivant les conditions d'utilisation	10 m3/jour
	Activité légère	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
	On considère que les activités se font à température ambiante., L'utilisation à l'extérieur est couverte par le pire des cas d'utilisation à l'intérieur	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).	
	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements,	S'assurer qu'il n'y a pas de formation d'aérosols inhalables Inspections régulières et maintenance des équipements et machines.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

les dispersions, et les expositions

S'assurer que la tâche n'est pas effectuée au dessus de la tête.  
S'assurer du confinement de la source d'émission

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
En cas d'odeurs, de l'alarme de gaz ou d'une ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée  
En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

**Travailleurs**

Outil avancé de REACH (modèle ART)

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,02mg/m <sup>3</sup>	0,01
PROC2, PROC3	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,10mg/m <sup>3</sup>	0,71
PROC4	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,20mg/m <sup>3</sup>	0,77
PROC5, PROC8a, PROC8b	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,25mg/m <sup>3</sup>	0,81
PROC9	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,91mg/m <sup>3</sup>	0,59

L'exposition court-terme est couverte par l'évaluation de l'exposition long-terme. Evaluation qualitative cutané.  
Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.  
S'assurer que des alarmes au gaz sont installées  
Changer de gants si la durée de l'activité excède le temps de pénétration  
Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 10: Utilisation privée**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC19: Intermédiaire PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8d, ERC8e**

La substance est l'unique structure, Non hydrophobe, Faible potentiel de bioaccumulation

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 10%
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	999999 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements	Air	Les rejets de substance vers l'air peuvent être exclus
	Eau	Le risque principal pour l'environnement est induit par l'exposition de l'eau douce, Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire, Pas de déversement de la substance dans les eaux d'égout

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

à partir du site

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m <sup>3</sup> /d
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35: Nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant pour vitre)**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 3%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	0,005 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	7,5 min
	Fréquence d'utilisation	4 Fois par jour
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation à l'intérieur.	
	Dimension du local	4 m <sup>3</sup>
	Vitesse de ventilation par heure	0,5

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 0.5%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Paume d'une main 420 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des	Utilisation à l'intérieur.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

consommateurs	Dimension du local	4 m3
	Vitesse de ventilation par heure	0,5
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Porter impérativement des gants de protection à résistance chimique.

**2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC19, PC34**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 0.05%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	2 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains 820 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation à l'intérieur.	
	Dimension du local	4 m3
	Vitesse de ventilation par heure	0,5
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Porter impérativement des gants de protection à résistance chimique.

**2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC37**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de substance dans le produit: 0% - 0,1%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
Quantité utilisée		2000 ml
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Hypochlorite de sodium**

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

**Environnement**

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

**Consommateurs**

EU RAR

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC34	Blanchiment/pré-traitement du linge	Consommateur - inhalation - long terme - systémique	1,68µg/m <sup>3</sup>	0,000108
PC35	Nettoyage de surfaces dures	Consommateur - inhalation - long terme - systémique	1,68µg/m <sup>3</sup>	0,000108
PC34	Blanchiment/pré-traitement du linge	Consommateur - cutané - long terme - local	0,035mg/kg bw /jour	< 1
PC35	Nettoyage de surfaces dures	Consommateur - cutané - long terme - local	0,002mg/kg bw /jour	< 1
---	Eau potable, adulte	Consommateur oral, aigu	0,0003mg/kg bw /jour	---
---	Eau potable, adulte	Consommateur oral, long terme	0,003mg/kg bw /jour	0,011
---	Eau potable, enfants	Consommateur oral, aigu	0,0007mg/kg bw /jour	---
---	Eau potable, enfants	Consommateur oral, long terme	0,0033mg/kg bw /jour	0,011

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

<b>INFORMATIONS SUR LA SOCIETE DE DISTRIBUTION</b>			
<b>Nom</b>	<b>BRENNTAG N.V.</b>	<b>BRENNTAG NEDERLAND B.V.</b>	<b>BRENNTAG SOUTH AFRICA (PTY) LTD</b>
adresse	Nijverheidslaan 38 8540 Deerlijk	Donker Duyvisweg 44 3316 BM Dordrecht	247 15 <sup>th</sup> Road, Randjespark, Midrand, 1685
pays	Belgium	The Netherlands	South Africa
numéro de telephone	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944	+27 (0)10 0209100
site internet	<a href="http://www.brenntag.com">www.brenntag.com</a>	<a href="http://www.brenntag.com">www.brenntag.com</a>	<a href="http://www.brenntag.com">www.brenntag.com</a>
courriel	<a href="mailto:Info.BE@brenntag.com">Info.BE@brenntag.com</a>	<a href="mailto:Info.NL@brenntag.com">Info.NL@brenntag.com</a>	<a href="mailto:Info.ZA@brenntag.com">Info.ZA@brenntag.com</a>
activités	Distribution et exportation de produits chimiques et d'ingrédients		
numéro TVA	BE0405317567	NL001375945B01	4520105356
numéro d'urgence(24/365)	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944	+27 (0)10 0209100
systems de management: certifications	ISO9001, ISO22000, FSSC22000, GMP+Feed, ESAD, RSPO, Rainforest Alliance	ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, ISO22716, FSSC 22000, ISO45001, GMP+ Feed, ESAD, AEO, SKAL, RSPO, Rainforest Alliance	ISO9001, ISO45001, ISO14001, FSSC22000, Certificate of acceptability for Food Premises R638, Ecovadis Stustainability Rating (Platinum), SABS 1827, SABS 1853, B-BBEE, Rainforest Alliance, Sedex

Les informations contenues dans cette publication sont considérées comme exactes et sont données de bonne foi, mais il appartient au client de s'assurer de la adéquation à son propre usage particulier.  
Aucune déclaration ou garantie n'est faite quant à son exactitude, sa fiabilité ou son exhaustivité.

